



Fiche technique

Congés 2025 et les REX



La note DGPN du 26 juin 2024 relative à l'organisation du temps de travail des personnels du corps de conception et de direction (...) à l'occasion des JOP 2024 a posé le principe de dispositions temporaires face à l'engagement important des commissaires de police.

Ainsi, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024, les vacations réalisées sur RC, RL ou JP, ont été **assimilées à des permanences et compensées par l'alimentation de repos exceptionnel forfaitaire (soit 8h06 par vacation réalisée pour le régime hebdomadaire)** sur le compteur REX de l'application GesTT.

Ces compteurs ont du être alimentés par vos gestionnaires locaux et doivent être visibles sur vos compteurs GesTT (comme toujours le SICP vous invite à vérifier 😊).

Ces REX qui demeurent des mesures exceptionnelles doivent être utilisés **avant le 31/12/2025** (**ils ne peuvent pas alimenter le CET**).

RAPPEL CET - Principes généraux (hors régimes spécifiques) :

- *obligation d'avoir posé, durant l'année civile, 20 jours de CA minimum*
- *possibilité d'alimenter le CET avec les RTT restants*
- *possibilité de l'alimenter avec les jours "hors période" (HP) restants (pour les congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre : 1 jour de congés supplémentaire pour 5, 6 ou 7 jours posés et 2 jours supplémentaires à partir de 8 jours).*

Le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET est de **60** (hors cas spécifiques liés à la période COVID et JOP).

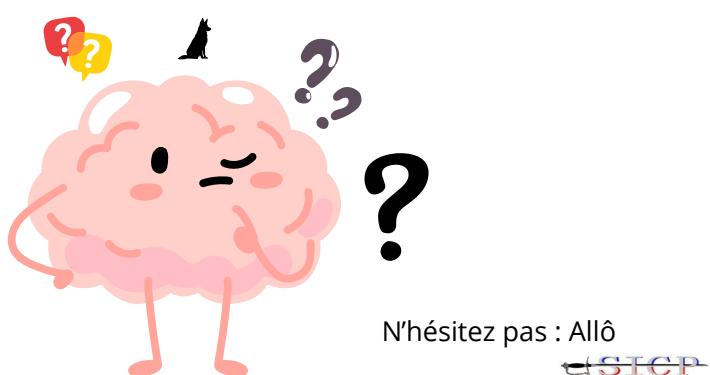
=> Le nombre maximal de CA pouvant DONC alimenter le CET est le suivant : 5 CA et 2 HP éventuels.

Si le stock du CET est > 15 jours => 3 options sont possibles :

- Indemnisation à compter du 16ème jour
- Maintien des jours sur le CET pour une prise ultérieure
- Prise en compte pour la retraite additionnelle de la Fonction Publique

En bref, le mieux est donc :

- EN 1ER LIEU : commencer par poser ses 20 CA dans l'année (si possible en optimisant pour obtenir les 2 jours HP),
- EN 2EME LIEU : utiliser ses jours exceptionnels REX,
- Du coup le reste des CA, des HP et des RTT pourront alimenter le CET.



N'hésitez pas : Allô